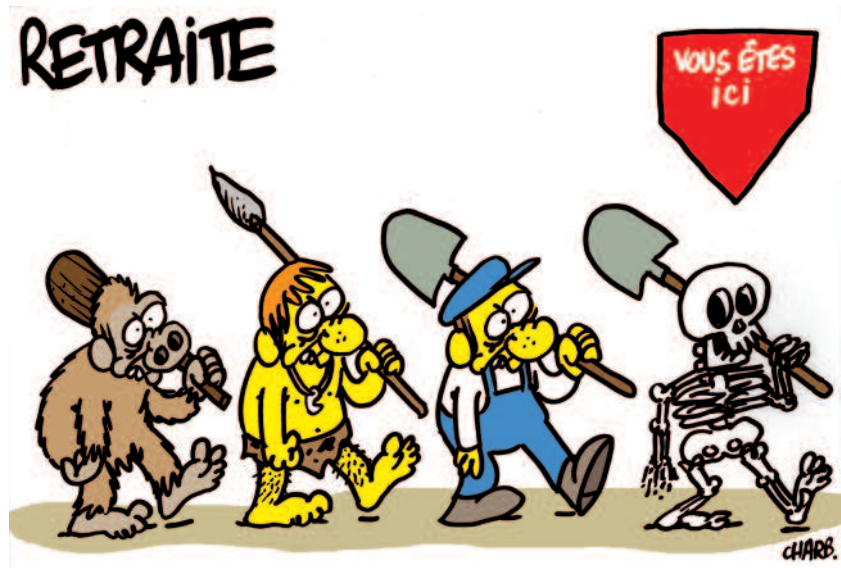


# LA RETRAITE À 60 ANS à taux plein C'EST POSSIBLE

argumentaire en 11 fiches



Le projet présenté par le Premier ministre est marqué par la poursuite des réformes régressives de la droite avec l'augmentation de la durée de cotisation, le recul de fait de l'âge réel de départ, aucune remise en cause des autres dispositions des réformes précédentes, donc une diminution des pensions. Il n'y a pas le retour à l'âge ouvrant droit au départ en retraite à 60 ans !

Les quelques mesures annoncées concernant l'apprentissage, le compte pénibilité, les années d'études doivent être précisées avant de pouvoir les considérer comme positives, mais elles ne compenseront pas la poursuite de l'augmentation de la durée de cotisation.

Concernant le financement, le ministre des Finances a vendu le morceau lors de l'université du Medef : l'augmentation de la cotisation employeurs sera compensée, et au-delà, par une baisse des cotisations employeurs de la politique familiale. Le financement n'est donc pas partagé, seuls les actifs et les retraité-e-s vont payer !

Il s'agit de choix de société. Nous portons une exigence de justice sociale avec la sécurisation du parcours de vie de la naissance à la mort et un financement, intergénérationnel et solidaire, s'appuyant sur les richesses créées par le travail.

Le chômage, la précarité font qu'il est de plus en plus difficile d'espérer partir avec une retraite à taux plein dans le système actuel. Le recul de l'âge de départ et l'allongement du nombre d'années de cotisation ne feront qu'aggraver la situation. Lors du conflit de 2010, le mouvement social a imposé le concept de régime par répartition. Pour autant, la répartition ne suffit pas. Il est déterminant de réaffirmer notre attachement à la retraite par répartition à prestation définie !

Nous considérons que 60 ans est la bonne limite pour partir en retraite, pour avoir une nouvelle vie sociale et personnelle. La vie ne doit pas être uniquement liée au rapport au travail. C'est une bataille idéologique que nous voulons mener avec détermination... Il est donc urgent de remettre en cause les réformes depuis 1993 et d'imposer le départ à 60 ans à taux plein.

L'appel des 14 organisations de jeunesse pour la retraite confirme que c'est bien une question pour les jeunes. Le taux de fécondité actuel en France garantit la présence de cotisant-e-s en nombre suffisant pour les prochaines années. Les jeunes ont droit à la retraite, c'est légitime et c'est possible !

Une idée d'avenir ? Oui, cette belle idée de la retraite, inventée par Ambroise Croizat et actualisée par le mouvement social, est plus que jamais d'avenir. Notre pays en a les moyens, nous y revenons dans les fiches.

**Oui, partir en retraite à taux plein à 60 ans, c'est l'avenir !**

**1**

## TRAVAILLER PLUS LONGTEMPS PUISQUE L'ON VIT PLUS LONGTEMPS

Est-ce normal de travailler plus en fonction d'une augmentation de l'espérance de vie ? Cela est régulièrement présenté comme inexorable. Nous le contestons.

D'abord, les gains d'espérance de vie existent depuis 1946 et c'est tant mieux. Entre 1946 et les années 80, le gain à 60 ans a été de 5 ans pour les femmes et de 4 ans pour les hommes. Et pourtant, le gouvernement et la majorité de gauche ont concrétisé une revendication du monde du travail et un engagement de la gauche introduisant l'âge ouvrant droit à la retraite à 60 ans au lieu des 65. La gauche a donc fait l'inverse de ce que le gouvernement prétend aujourd'hui impossible...

une  
idée  
fausse

**2**

## CARACTÉRISTIQUES D'UN SYSTÈME SOLIDAIRE

Les principes fondamentaux proposés par Ambroise Croizat sont: solidarité entre les générations, entre les travailleurs cotisants et leurs ayants droit, responsabilités des employeurs vis-à-vis des victimes du travail. Ainsi furent instituées retraites et politiques familiales, assurance maladie et couverture des accidents du travail et maladies professionnelles avec la volonté d'une caisse unique et commune gérée par les seuls travailleurs au départ.

Lorsqu'en 1946, sous l'impulsion du PCF, le gouvernement provisoire met en place la Sécurité sociale et assoit son financement sur la cotisation sociale payée par le salarié-e et par l'employeur, il pose le principe d'une mutualisation d'une partie de la richesse produite dans l'entreprise par le travail et en calcule le montant à partir des salaires versés. En procédant ainsi, il affirme deux choses capitales:

- une partie de la valeur ajoutée produite par les salariés, sans être affectée directement aux salaires et versée par l'employeur, devra être soustraite du profit pour servir au financement de la réponse socialisée aux besoins sociaux
- le niveau de la cotisation sociale est fonction de l'emploi et de la masse salariale versée dans les entreprises, qui lui servent de base de calcul.

Le financement de la Sécurité sociale est au centre de la bataille de classe pour l'appropriation des richesses produites. Et la cotisation sociale, inscrite dans la dynamique économique, en est l'outil.

Pas surprenant donc que le patronat ait fait de la remise en cause du financement socialisé de la Sécurité sociale un cheval de bataille, et de la suppression de la cotisation sociale sa cible. La montée des licenciements, la baisse de la masse salariale dans la valeur ajoutée et la réduction de la dépense publique et sociale aggravent ce processus. Et c'est sur le biais de la fiscalisation des recettes de la Sécurité sociale qu'il entend s'appuyer.

mutualiser

Les gains d'espérance de vie n'ont pas vocation à augmenter la durée de soumission au travail mais plutôt d'augmenter la vie hors travail. Nous sommes pour changer le travail, pour qu'il soit vraiment un épanouissement pour toutes et tous mais cela n'en fait pas le seul horizon de la vie. La vie ne doit pas être uniquement liée au rapport au travail. Il y a le hors travail, l'après travail et c'est légitime d'en augmenter le volume.

Nous considérons que 60 ans est la bonne limite pour partir en retraite, pour avoir une nouvelle vie sociale et personnelle. C'est le repère construit par les revendications du monde du travail, c'est un repère qui a rassemblé toute la gauche, il est légitime de le porter.

Le changement, c'est sortir du triptyque : augmentation du nombre d'années de cotisations, recul de l'âge de départ réel, diminution du montant des pensions.

**vivement  
du neuf**

Ces vieilles recettes sont utilisées dans les réformes depuis 1993.

Ces réformes régressives ont montré leur faillite puisqu'une nouvelle réforme est présentée comme indispensable.

Or la réforme de 2013 utilise les mêmes leviers. Il y aurait encore plus de retraité-e-s pauvres. Car c'est une constance des différentes réformes, la baisse du montant des pensions, du niveau de vie des retraité-e-s. Il n'est pas question de considérer cela comme inexorable.

## EMPLOI, SALAIRES, CONDITIONS DE TRAVAIL

100 000 chômeurs en moins, cela représente 1,5 milliard d'euros de recettes nouvelles, d'où l'urgence de la construction d'un nouveau système visant à sécuriser et à développer l'emploi et la formation.

- 1 % de masse salariale en plus, cela représente 2 milliards d'euros de recettes nouvelles pour la Sécurité sociale. D'où l'urgence des luttes pour relever les salaires dans la valeur ajoutée.
- 1 point de croissance du PIB représente 2 milliards de ressources supplémentaires pour la Sécu dont 1/3 pour les retraites.
- Sur une base de revenus financiers de 317,9 milliards d'euros en 2010, on pourrait dégager, en les soumettant aux taux actuels de la cotisation patronale :
  - 41,645 milliards pour la maladie (13,1 %)
  - 30 milliards pour la retraite (9,9 %)
  - 17,167 milliards pour la famille (5,4 %).
- 25% des jeunes de moins de 25 ans sont chômeurs et 2/3 des salariés seniors sont également au chômage ou dans des dispositifs de sortie d'emploi.

**les vraies  
solutions**

25% des jeunes de moins de 25 ans sont chômeurs et 2/3 des salariés seniors sont également au chômage ou dans des dispositifs de sortie d'emploi. L'allongement de la durée de cotisation qui touchera de nombreux chômeurs seniors et retardera la possibilité des jeunes de trouver un emploi vise donc essentiellement à la suppression des droits actuels et la diminution des pensions !

## INÉGALITÉS PUBLIC/PRIVÉ RÉGIME GÉNÉRAL/RÉGIMES SPÉCIAUX

En permanence, la droite pointe ce qu'elle appelle les inégalités public/privé. Qu'en est-il réellement ? Le salaire de référence qui sert de base pour calculer la pension de retraite est sur la base des salaires nets, sur les 25 meilleures années dans le secteur privé et sur les salaires de base sans les primes des 6 derniers mois dans la fonction publique. Dans la fonction publique, au fur et à mesure de la carrière, le salaire indiciaire ne peut pas diminuer. C'est la raison du choix historique des 6 mois dans la fonction publique. Pour autant, les 10 meilleures années dans le privé avec les primes et la complémentaire et les 6 derniers mois dans le public sur le salaire de base amène un taux de remplacement identique, c'est-à-dire un niveau de pension comparable. Remettre en cause les 6 mois du public est donc une attaque et une volonté d'opposer public et privé.

**les fausses  
pistes**

Sur les régimes spéciaux, il est important de rappeler par exemple que les cheminots qui ont un départ anticipé le payent par une cotisation supplémentaire tout au long de la vie professionnelle...

Tordons le cou à cette opposition stérile entre salarié-e-s...

Réforme des retraites : renforcement des inégalités entre les hommes et les femmes.

**Sources des inégalités.** Aujourd'hui, 8 femmes sur 10 participent au marché du travail. Le temps partiel est un vrai fléau pour la majorité des 30 % de femmes qui le subissent. Elles vivent tout au long de leurs carrières des inégalités professionnelles et salariales (écart de salaire de 27 % en moyenne par rapport aux hommes) avec répercussion sur le niveau des pensions retraite. Maternité et mise entre parenthèse de l'activité professionnelle pour éducation des enfants ne font qu'aggraver la situation.

**Quelques chiffres.** Une étude datant de 2007 avance le chiffre de 44 % de femmes qui ont pu valider une carrière complète contre 86 % des hommes ; leur pension moyenne est de 850 euros pour 1450 euros pour les hommes. 34 % de femmes ont validé moins de 25 trimestres pour 4 % des hommes, ce qui a pour conséquence une pension moyenne de 600 euros. Un quart des femmes part en retraite à 65 ans. Dans la fonction publique, dévalorisation des postes de travail, majoritaires dans les catégories C et B, temps partiels imposés, maternités sont autant de freins à leur déroulement de carrière et par conséquent sources de profondes inégalités. Les réformes successives ont contribué à creuser les inégalités entre les femmes et les hommes, Le projet de réforme du gouvernement Ayrault se traduirait par un nouvel envol des inégalités et l'augmentation de la pauvreté chez les femmes. À l'opposé, l'égalité salariale entre les femmes et les hommes apporterait un solde positif de 5 milliards d'euros dès 2015 et de près de 10 milliards d'euros en 2020 pour la branche retraites (52 milliards toutes branches confondues). Montant largement suffisant pour revenir au droit d'ouverture à la retraite d'avant la première réforme de 1993.

en finir  
avec les  
inégalités

#### Propositions immédiates pour les femmes

- Abroger la réforme Woerth, les lois Fillon et les décrets Balladur-Veil. Retraite par répartition avec une indexation des pensions sur les salaires et non sur les prix, aucune pension n'étant inférieure au SMIC.
- Concernant l'égalité professionnelle, imposer aux entreprises non pas une obligation de moyens, mais une obligation de résultats, et que cette pénalisation financière, qui s'élève aujourd'hui à 1% de la masse salariale, monte à 10%. Suppression des subventions et les aides publiques aux entreprises hors-la-loi.
- Valoriser les métiers « féminisés » avec prise en compte de leur pénibilité.
- Lutter contre le travail précaire.
- Interdire le travail partiel contraint. Le CDI à temps complet doit être la règle, l'emploi statutaire la norme.
- Faire cotiser les employeurs sur la base du temps plein pour tout emploi à temps partiel, supprimer la pénalisation du temps partiel sur le montant des pensions.
- Maintenir les cotisations durant tout le congé maternité et cela dès le premier enfant, réévaluation du calcul des pensions retraite. Suppression de toutes pénalités dans les déroulements de carrière.
- Créer, dans chaque entreprise, une commission avec obligation de résultat, chargée de contrôler l'égalité véritable des femmes face à l'embauche, aux salaires, à la promotion, au temps de travail et à la formation. Bilans comparatifs obligatoires. Mise en place d'un corps d'inspecteurs pour le suivi de la mise en œuvre de l'égalité.

**Plus largement et à plus long terme, une réforme juste doit s'appuyer sur la sécurisation de l'emploi et de la formation, de la naissance à la mort.**

La question centrale est l'assise du financement. La nature de ce financement définit la nature du modèle de protection sociale et le choix de civilisation qu'il induit. Soit il relève de la fiscalisation, soit il est ancré sur la cotisation sociale.

Dans ce débat, les partisans de la CSG avancent plusieurs arguments pour justifier le développement de la CSG pour financer la Sécurité sociale.

- La CSG serait plus juste car elle ferait participer tous les revenus et elle est plus efficace car son rendement est plus puissant.
- Les prestations de sécurité sociale seraient « universelles » depuis la CMU. Leur financement relèverait donc de la solidarité nationale, et donc de l'impôt comme la CSG.
- Assises sur les salaires, les cotisations sociales pèseraient sur le coût du travail et la compétitivité des entreprises. Le basculement de la cotisation vers l'impôt (CSG) permettrait alors d'améliorer la compétitivité et de lutter contre le chômage.

En réalité aucun des arguments avancé ne tient.

- La CSG est foncièrement injuste. Prélevée sur les revenus des ménages, elle repose à hauteur de 88% sur les seuls revenus du travail ou de remplacement (salariés et retraités). Les revenus financiers et du patrimoine n'y contribuent que pour 11%. Elle ne taxe donc pas le capital mais les revenus du travail des ménages. Prélevée sur les revenus et non sur la richesse produite dans l'entreprise, elle est déconnectée du lieu de création des richesses.
- Les prestations de sécurité sociale ne sont pas simplement « universelles ». Elles relèvent aussi d'une solidarité professionnelle liée au travail. Le fait de cotiser ouvre droit à ces prestations. Tous les cotisants y ayant droit indépendamment du niveau de leur contribution. C'est la solidarité des travailleurs entre eux et c'est l'esprit des fondateurs de la Sécurité sociale : « Chacun contribue selon ses moyens pour recevoir selon ses besoins ». À la solidarité des travailleurs entre eux et à leur capacité à s'autodéterminer, la fiscalisation substitue une solidarité nationale d'État qui dépouille les salariés de leur pouvoir de détermination au profit du Parlement. À l'attribution sans conditions à chaque cotisant selon ses besoins de cette part de la richesse produite, elle substitue des allocations tributaires des arbitrages budgétaires des pouvoirs publics et conditionnées par ses objectifs de redistribution sociale des revenus. Les cotisations sociales ne peuvent donc être remplacées sans conséquences par la CSG.
- Quant à l'argument de la compétitivité des entreprises et du coût du travail, les données sont connues. <http://www.pcf.fr/30901>

**La CSG est devenue une forme nouvelle de prélèvement obligatoire en France. Portant sur les revenus du travail, de remplacement et du patrimoine des ménages, elle est proportionnelle et non progressive, prélevée à la source par les URSAFF et touche aussi les revenus exonérés des ménages (contrairement aux impôts sur les revenus). Non contributive, elle n'ouvre pas droit à prestations, contrairement à la cotisation sociale, et est donc comptabilisée comme un impôt. Elle ne doit pas être la mesure utilisée dans le financement de la politique familiale pour compenser l'augmentation des cotisations employeurs, comme l'a promis le ministre de l'Économie.**

un choix  
de  
civilisation

la bourse  
ou  
la vie ?

Le président de la République François Hollande et le gouvernement Ayrault cherchent à accélérer le processus de fiscalisation croissante de la protection sociale. Avec le plan de réforme des retraites Hollande-Ayrault, cela vise en particulier la fiscalisation des prestations familiales en recherchant la suppression des cotisations patronales. Et cela risque de concerner aussi l'assurance maladie dans l'objectif de suppression de la cotisation patronale et de réduction du coût du travail.

Sous prétexte de moins taxer le travail, on tend, en fait, à organiser la réduction des « charges » sociales patronales, à institutionnaliser la réduction du coût du travail et la part des salaires dans la valeur ajoutée.

En même temps, cela affaiblit le principe de la gestion paritaire des organismes sociaux.

## COTISATIONS ET MISE À CONTRIBUTION DU CAPITAL

**Des propositions immédiates :** une nouvelle cotisation sur les revenus financiers des entreprises et des institutions financières.

Face à l'urgence, nous proposons une nouvelle cotisation sur les revenus financiers des entreprises. Ceux-ci ne sont pas soumis aux contributions sociales et se développent contre l'emploi et la croissance réelle. Il existait en 2010, selon nos calculs effectués à partir de la publication des Comptes de la Nation, 317,9 milliards d'euros de revenus financiers des entreprises et des banques : 218,4 milliards d'euros au titre des produits financiers des sociétés non financières (dividendes reçus + intérêts perçus, inclus les revenus des investissements directs étrangers) et 99,5 milliards d'euros de revenus financiers des sociétés financières (dividendes reçus + solde des intérêts versés/perçus).

Ainsi sur une base de revenus financiers de 317,9 milliards d'euros en 2010, on pourrait dégager, en les soumettant aux taux actuels de la cotisation patronale :

- 41,645 milliards pour la maladie (13,1%)
- 30 milliards pour la retraite (9,9%)
- 317,167 milliards pour la famille (5,4%)

**Ceci permettrait de faire face dans l'immédiat au déficit de la Sécurité sociale, mais surtout de mener une politique sociale dynamique visant à répondre aux nouveaux besoins sociaux. Cela contribuerait dans le même temps, à réorienter l'activité économique vers un autre type de développement social et écologique, un autre type de production des richesses réelles, au lieu d'alimenter la spéculation.**

taxer  
la finance

## LES RETRAITES UN VRAI CHOIX DE SOCIÉTÉ

Il s'agit d'un choix qu'il ne faut pas se laisser voler ! Il s'agit de la place des retraité-e-s, de leur utilité dans la société, de la vie sociale et citoyenne de l'après travail. C'est la troisième partie de la vie. Il n'est pas acceptable que ce soit « réglé » par un débat parlementaire limité à deux fois 4 jours.

prendre  
la parole

Les retraité-e-s ont une place dans la société. Elles et ils ne sont pas une charge mais sont dans la troisième partie de la vie. Il est juste qu'elle soit la plus longue possible et en bonne santé.

Il s'agit bien d'un choix qui intéresse toute la population. Il faut un vrai débat de société.

**De vraies alternatives, un choix de société !**

- Une réforme juste et efficace basée sur la sécurisation de l'emploi et de la formation, du parcours de vie de la naissance à la mort, permettant à chacun de pouvoir partir à 60 ans avec une pension à taux plein correspondant à une période allant de 18 à 60 ans.

**l'humain d'abord**

Durant cette période, il y aura les cotisations liées à l'emploi salarié, celles des périodes de non travail avec la sécurisation des parcours professionnels, la validation des périodes d'études, les cotisations liées à l'allocation d'autonomie et de formation de la jeunesse. Il s'agit de valoriser la période de 18 à 60 ans pour assurer le taux plein à 60 ans.

- Il faut bannir la précarité, poser la question du développement de l'emploi, de l'augmentation des salaires, de la titularisation et du maintien du statut dans la fonction publique, de l'arrêt du temps partiel subi.
- Il faut poser l'obligation de l'égalité de salaires femmes et hommes.
- Résoudre enfin la question de la pénibilité et de l'entrée au travail précoce (avant 18 ans) qui doit se traduire par un départ anticipé en retraite et une responsabilisation des employeurs dans le financement.
- Une retraite par répartition avec une indexation des pensions sur les salaires, et non sur les prix, aucune pension n'étant inférieure au SMIC.
- Abrogation des réformes Balladur et Fillon avec suppression des décotes et retour aux dix meilleures années comme référence pour les salariés du secteur privé et au six derniers mois pour le secteur public. Validation des années d'études dans les trimestres de cotisation.
- Développer la prévention, améliorer les conditions de travail afin d'arriver à la retraite en bonne santé.
- Le développement des services publics en direction des personnes âgées afin de leur permettre d'avoir une vie sociale dans la dignité.



le PCF met à disposition de tous les citoyennes et les citoyens une carte-pétition adressée au président de la République demandez-la aux militants communistes

*merci pour leurs illustrations à Charb, Coco, Duchemin, Jiho, Lardon, Lasserpe Lulu Intheski, Louison, Tignous, Wolinski*

**ENSEMBLE DÉFENDONS NOS RETRAITES**

signez la pétition du collectif unitaire  
<http://www.retraites2013.org/>

argumentaires, vidéos, tracts, affiches...  
 tout sur la campagne retraite du PCF :  
<http://sante.pcf.fr/>